



Delai d'une expropriation liée a un projet « d'intérêt public »

Par **Francois**, le **17/01/2011** à **03:40**

Bonjour,

Sous menace d'expropriation liée a un projet « d'intérêt public » par la ville, nous sommes maintenant dans l'obligation de rénover un immeuble en plein centre, m'appartenant de moitié en nu propriété avec ma sœur.

Nous sommes censés signer la « convention des travaux » avant le 15 Février, n'ayant pas encore déterminé la part de responsabilité de l'usufruitier dans les travaux de rénovations, je refuse de signer ce papier.

De combien de temps je dispose après cette date avant que l'immeuble soit racheter par la ville ?

J'aimerais aussi savoir si la situation présente peut permettre à mon notaire de bloquer temporairement l'expropriation ?